

# Extension de l'aéroport de Nice : trois pourvois rejetés

Le conseil d'État a rejeté, lundi, les trois pourvois en cassation déposés par l'association France nature environnement Alpes-Maritimes (FNE 06), la société Aéroports de la Côte d'Azur et le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Pour des raisons opposées, l'objet de ces trois recours était de faire annuler l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille.

L'association souhaite faire annuler l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes pris en janvier 2020 ayant autorisé la société Aéroports de la Côte d'Azur à procéder à l'extension du terminal 2 de l'aéroport de Nice.

Les magistrats marseillais avaient suspendu la procédure de contestation de l'association le temps que la société procède à une nouvelle étude d'impact.

Pas suffisant pour FNE 06, tandis que les deux partis adverses estimaient au contraire que ce sursis n'avait pas lieu d'être.

Lors de l'audience le 23 janvier dernier, le rapporteur du conseil d'État, avant de se prononcer sur le cœur du litige, avait tenu à indiquer qu'il ignorait si la nouvelle étude d'impact qu'ils avaient réclamé avait été effectuée. Or, elle a bel et bien été réalisée. Le 7 février, la

commissaire chargée de cette enquête publique a donné son feu vert à l'extension.

Il appartient désormais à la Cour administrative de Marseille de se prononcer sur la foi des résultats de cette enquête, la procédure n'étant pas suspensive.

Pour l'association, l'étude d'impact initiale était insuffisante car elle n'abordait pas l'augmentation du trafic aérien induite par l'extension de l'aérogare, et notamment la pollution atmosphérique et les nuisances sonores associées.

## Améliorer l'accueil et la sécurité des passagers

Au contraire, pour la société Aéroports de la Côte d'Azur et le ministère de la Transition écologique, ce projet a avant tout pour objectif l'amélioration de l'accueil et la sécurité des passagers. Cette extension, dont les travaux sont en cours, prévoit la construction d'un hall d'enregistrement côté ville, d'un tri bagage et d'une jetée constituée de halls d'embarquement et de débarquement comprenant six nouvelles salles, pour une nouvelle surface de plancher de 25 211 m<sup>2</sup>, portant la surface totale à 97 765 m<sup>2</sup>.

ALP



Les travaux, côté Terminal 2, sont déjà en cours.

(Photo Cyril Doderigny)